

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

esthéticiennes Question écrite n° 117733

Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur certaines pratiques dénoncées par la Confédération nationale et artisanale des instituts de beauté (CNAIB). Certaines écoles privées, dont le coût reste très onéreux, proposent en effet à leurs élèves 2 jours seulement par semaine de formation théorique, les autres jours étant réservés à des stages en entreprises où les jeunes filles ne sont pas rémunérées et n'obtiennent que peu de promesses d'embauche. Certains chefs d'entreprises peu scrupuleux, profitent ainsi d'une main-d'oeuvre gratuite. Aussi, la CNAIB, qui considère que les stages de l'Éducation nationale sont assez longs, demande que les formations des futures esthéticiennes soit mieux encadrées et que les stages en entreprises soient limités à ceux qu'exige l'Education nationale pour l'obtention du diplôme. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Binetruy

Circonscription: Doubs (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 117733 Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé: PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1204